

Ville de



Blainville-sur-l'Eau

MEURTHE - &amp; - MOSELLE

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du jeudi 12 avril 2018

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2018.

L'an deux mille dix-huit, le jeudi douze avril à partir de vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Olivier MARTET, Maire.

#### Etaient présents :

Mesdames : Martine CLAUSSE - Sarah CONCHERI - Delphine CUDEY - Nadia DORÉ - Anne Marie FARRUDJA - Nadine GALLOIS - Jacqueline GENAY - Cécile LANA - Catherine MANGEOT - Monique PETITDEMANDE - Evelyne SASSETTI - Laetitia SCHLEGEL.

Messieurs : Paul BINDA - Paul BRANDMEYER - Alain COLLET - Teddy DELBÉ - Bertrand DANIEL - Abdulhak EL OMARI - Michel GUTH - Francis LARDIN - Olivier MARTET.

#### Avaient donné procuration :

Monsieur Thierry EVA avait donné procuration à Monsieur Paul BINDA - Monsieur Hervé LAHEURTE avait donné procuration à Madame Nadia DORÉ - Madame Magali THOMASSIN avait donné procuration à Monsieur Michel GUTH - Madame Marie Louise HUSSON avait donné procuration à Madame Anne Marie FARRUDJA - Monsieur Christian PILLER avait donné procuration à Madame Delphine CUDEY - Madame Sandra DEMOUGIN avait donné procuration à Madame Catherine MANGEOT.

Monsieur Olivier MARTET ouvre la séance et désigne Madame Nadia DORÉ comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif aux consignations et provisions pour risques et charges.

Le Conseil Municipal valide l'ajout de ce point à l'ordre du jour à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet ensuite le compte-rendu de la dernière séance au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des votants (6 abstentions).

#### 1. Finances - Vote des taux 2018

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2018, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir à taux constants les taxes directes locales.

Après explication, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le maintien des taxes directes locales.

Madame Anne Marie FARRUDJA indique qu'au vu des transferts de charge à l'intercommunalité une diminution, même symbolique, aurait pu être envisagée.

Monsieur le Maire indique que le maintien des taux permettra d'honorer les dépenses obligatoires et assurer l'entretien de la commune, négligé jusque-là faute de moyens.

Après explication, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 20 voix pour et 6 contre :

- Décide de maintenir les taux des taxes directes locales pour l'année 2018.

Arrivée de Madame Jacqueline GENAY.

## 2. Finances - Budgets primitifs 2018

Monsieur le Maire présente les propositions nouvelles en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement des budgets primitifs 2018 pour la Commune et le budget annexe.

Suite à une réunion avec le Trésorier sur les impayés, il est indiqué qu'une modification de 500 euros en moins a été faite au compte 6042 – achats de prestations de services et ajouter au 6541 – créances admises en non-valeur sur le budget annexe Macaron-Brimbelle.

Mme SASSETTI procède à une lecture rapide du budget annexe Macaron-Brimbelle puis détaille le fonctionnement du budget principal et explique les modifications par rapports au BP 2017.

Monsieur le Maire fait remarquer une cotisation supplémentaire liée au transport (mobilité sur le territoire intercommunal) pour les entreprises ayant plus de 11 salariés dans les communes ou groupements de communes de plus de 10 000 habitants ayant institué ce versement. Cette cotisation pour la Commune de Blainville sur l'Eau s'élève à 6 000 euros.

Suite au transfert de la compétence Petite Enfance, la Commune bénéficiera d'un remboursement de 42 300 euros.

Pour la partie investissement :

- Rénovation d'une partie de l'Eclairage Public,
- Aménagement des abords de la Filature et de l'Entre deux Eaux,
- Aménagement de la Carrière.

Madame Anne Marie FARRUDJA demande pourquoi rien n'est inscrit au titre des ventes de terrains de la zone du Douaire. Monsieur le Maire répond que ces ventes ne sont pas suffisamment avancées pour être inscrites.

Après présentation, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 21 voix pour et 6 contre :

- Adopte le Budget Primitif du budget principal de l'exercice 2018.
- Adopte le Budget Primitif du budget annexe Macaron-Brimbelle de l'exercice 2018.

### 3. Finances - Amortissements des immobilisations 2018

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la comptabilité M14 impose l'amortissement des immobilisations et des subventions. Cela constitue des opérations d'ordre qui sont créditées en dépenses et en recettes chaque année.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le tableau récapitulatif des amortissements.

Les crédits nécessaires à l'amortissement des biens pour l'année 2018 sont ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

Après explication, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide l'amortissement des immobilisations pour l'année 2018.

### 4. Marchés publics – Avenant au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux

La Commune de Blainville sur l'Eau dispose d'un contrat avec DALKIA relatif au marché de fourniture de gaz, de conduite et d'entretien courant avec garantie totale des installations thermiques de la Ville (P1, P2, P3).

Le contrat de fourniture de gaz arrive à échéance le 01 janvier 2018. Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de l'autoriser à signer l'avenant au contrat gaz afin de prolonger l'achat de gaz (P1) jusqu'au 31 octobre 2018, pour un montant de 56 690,56 € afin de faire concorder les dates d'échéance des différents contrats.

Après explication, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de fourniture de gaz jusqu'au 31 octobre 2018.

### 5. Service à la population – Demande de subvention acquisition borne numérique

Afin d'améliorer l'accessibilité du service public à l'usager et face à la multiplication des démarches administratives en ligne (carte nationale d'identité, passeport, cartes grises...), la Commune de Blainville sur l'Eau souhaite acquérir une borne numérique.

Cette borne serait accessible à tous à l'accueil de l'Hôtel de Ville. Ce dispositif viendrait faciliter les démarches pour les usagers qui ne disposent pas d'internet chez eux ou qui ne maîtrisent pas l'outil informatique.

La Commune a également fait la demande d'un agrément pour accueillir un jeune en service civique qui aurait pour mission l'accompagnement des usagers à l'utilisation de la borne en question.

Pour ce faire, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de l'autoriser à faire une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour un montant de 1 000 euros.

Après explication, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR pour un montant de 1 000 euros.

## 6. Projet de Ville

Monsieur le maire souhaite porter à connaissance des membres du Conseil Municipal le projet de Ville.

Equivalent du projet de territoire au niveau communal, le projet de ville a pour objectif de définir des orientations à moyen terme, de hiérarchiser les interventions de la Commune, de définir des priorités, de faire des choix et de déterminer les moyens financiers et humains cohérents avec les choix effectués.

C'est un projet global de développement, c'est-à-dire qu'il se doit d'aborder tous les domaines qui font la vie d'une commune : les services à la population, le cadre de vie, l'environnement, la sécurité, l'animation, la culture, la citoyenneté...

Monsieur le Maire reprend les politiques publiques abordées et les objectifs stratégiques :

Education – Vie scolaire et périscolaire :

- ✓ Offrir aux élèves et enseignants un cadre d'apprentissage sécurisé, confortable, moderne et épanouissant pour favoriser la réussite des élèves,
- ✓ Favoriser l'articulation et la complémentarité des temps scolaires et périscolaires,
- ✓ Soutenir les enfants en difficulté.

Culture et Animation :

- ✓ Favoriser la pratique culturelle à destination des scolaires
- ✓ Développer une programmation culturelle annuelle
- ✓ Développer l'offre culturelle en tant que facteur d'attractivité du territoire.

Solidarité – Lien social – CCAS :

- ✓ Procéder à l'analyse des besoins sociaux du territoire
- ✓ Accompagner les Aînés dans leur quotidien et lutter contre l'isolement
- ✓ Renforcer le lien social en faveur des familles
- ✓ Développer des actions de soutien aux familles.

Politique Familiale :

- ✓ Développer des actions de soutien à la parentalité
- ✓ Développer des modes de garde enfance-jeunesse adaptés aux besoins des familles du territoire pour mieux concilier vie privée et vie professionnelle.
- ✓ Habitat – Cadre de vie – Environnement :
- ✓ Maintenir un cadre de vie agréable et adapté

- ✓ Assurer une qualité de vie pour les habitants en favorisant le développement durable et de la maîtrise de l'énergie en optimisant les ressources
- ✓ Maîtriser l'habitat
- ✓ Travailler pour l'attractivité de la Commune.

#### Jeunesse et Sport :

- ✓ Proposer des activités en faveur du développement de l'éveil des plus jeunes
- ✓ Favoriser la pratique sportive des plus jeunes
- ✓ Favoriser l'accès à la pratique physique du grand public.

#### Service à la population :

- ✓ Assurer le bon fonctionnement du service public avec des services fiables
- ✓ Améliorer l'accessibilité du service public à l'utilisateur
- ✓ Développer des services annexes.

#### Sécurité publique et civile :

- ✓ Développer une politique de prévention
- ✓ Développer la concertation et le partenariat.

#### Assemblée locale et Citoyenneté :

- ✓ Améliorer la transparence dans la gestion de la vie locale
- ✓ Développer une communication citoyenne
- ✓ Donner du sens à l'action publique au travers du lien élus/citoyens.

Après présentation, le Conseil Municipal prend acte du projet de Ville et des objectifs stratégiques ainsi déclinés.

### **7. Dématérialisation – Adhésion à la SPL Xdemat**

La dématérialisation dans les collectivités tend à se développer et devenir obligatoire. Par exemple, le 1<sup>er</sup> octobre 2018, la dématérialisation totale des marchés publics sera obligatoire.

Afin d'accompagner la Commune dans cette démarche et de bénéficier de l'expertise et des coûts réduits proposés par la Société Publique Locale Xdemat, Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette société.

Le coût de l'adhésion est de 600 euros TTC par an pour le pack minimal, à cette cotisation de base s'ajoute 60 euros HT par an et par option.

Après explication, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à adhérer à la SPL-Xdemat et à signer toute pièce nécessaire à cette adhésion.

## 8. Consignations et Provisions pour risques et charges

Par délibération n°2017-71 du 21 novembre 2017, le Conseil Municipal a décidé de constituer une provision pour risques et charges au titre du contentieux qui l'oppose à la CAFFIL-SFIL et au Crédit Mutuel d'un montant de 1 400 000 €.

Par délibération n°2018-07 du 19 février 2018 et suite au courrier du sous-préfet de Lunéville en date du 13 décembre 2017, le Conseil Municipal a modifié sa décision en provisionnant les indemnités et les capitaux litigieux d'un montant de 820 630 €.

Par courrier en date du 15 mars 2018, le sous-préfet de Lunéville réaffirme sa position et demande à la Commune de procéder au retrait de la délibération liée à cette provision. Si les indemnités de remboursement correspondent à des charges qui peuvent être provisionnées, le capital des emprunts ne respecte pas les trois règles cumulatives, à savoir :

9. Le risque ou la charge doit être nettement précisé quant à son objet ;
10. La réalisation du risque ou de la charge est encore incertaine, mais des événements survenus ou en cours, la rendent probable ;
11. L'échéance de la sortie de ressources ou le montant ne sont pas connus précisément, mais ils sont néanmoins évaluables avec une approximation suffisante.

En vertu de la délibération n°2017-73 du 21 novembre 2017 l'autorisant à ester en justice dans le cadre de cette affaire, Monsieur le Maire rappelle que les établissements bancaires ont été assignés en justice afin de faire valoir les droits de la Commune.

Après avoir mis en place les assignations, il convient de mettre en place les consignations des sommes mentionnées dans l'acte d'assignation à la Caisse des Dépôts et de Consignation dans l'attente d'un jugement comme suit :

CONTRATS SFIL		RESOLUTION	
Contrat de prêt	Capital restant dû	Capital restant dû après décaissement des intérêts	Contrat résolu
MIN228518EUR001	65 770,34 €	18 596,13 €	0,00 €
MIN228518EUR002	163 072,98 €	93 696,15 €	0,00 €
MIN228518EUR003	82 857,82 €	22 260,50 €	0,00 €
MON261754EUR001	525 625,00 €	226 075,14 €	0,00 €
	837 326,14 €	360 627,92 €	0,00 €

CONTRATS CREDIT MUTUEL		RESILIATION	
Contrat de prêt	Capital restant dû	Capital restant dû	Indemnité légale
00020090801-001	250 257,04 €	250 257,04 €	2 252,31 €
00020090802-002	228 482,63 €	228 482,63 €	2 056,34 €
102 780 016 000 060 000 000	473 457,91 €	473 457,91 €	4 261,12 €
	952 197,58 €	952 197,58 €	8 569,77 €
SOMME A CONSIGNER		1 312 825,50 €	
SOMME A PROVISIONNE R			8 569,77 €

Les intérêts seront provisionnés dans la limite des indemnités légales fixées dans l'acte d'assignation soit 8 569.77 €

Vu l'exposé du Maire ;

Considérant les procédures judiciaires en cours ;

Vu la durée de la procédure prévisible et la nécessité de consigner les montants des capitaux litigieux et de provisionner les montants des indemnités telles que fixés dans les actes d'assignation des banques CAFFIL-SFIL et Crédit Mutuel dans l'attente de la résolution amiable devant le juge de la mise en état ou à défaut de la décision judiciaire définitive tenant compte des éventuels recours ;

Après explications, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De procéder au retrait de la délibération n°2018-07 instaurant une provision d'un montant de 820 360 € ;
- De reprendre la provision de 460 000 € réalisée en 2017 en recette de fonctionnement au compte 7815 ;
- De consigner 360 627.92 € auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignation au titre des capitaux restant dû fixés dans l'acte d'assignation de la CAFFIL-SFIL ;
- De consigner 952 197.58 € auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignation au titre des capitaux restant dû fixés dans l'acte d'assignation du Crédit Mutuel ;
- De provisionner 8 569.77 € au titre des indemnités légales fixées dans l'acte

d'assignation des capitaux restant dû fixés dans l'acte d'assignation ;

- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces se rapportant aux consignations et provision ci-dessus ;
- D'inscrire au budget primitif 2018 les crédits nécessaires aux opérations financières ci-dessus.

## 12. Informations et questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que demain en fin de matinée, certains élus iront apporter leur soutien au mouvement cheminot dans leur lutte pour défendre le service public. Ceux qui souhaitent se joindre à eux seront les bienvenus.

### ➤ Animations:

- concert pop rock le 21 avril
- cérémonies patriotiques le 29 avril et le 08 mai. Celles-ci seront organisées indépendamment des offices religieux après concertation des 5 communes concernées et associations patriotiques.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le 17 mai à 20h30.



Le Maire  
**Olivier MARTET**